

FranceAgriMer

DECISION N°FranceAgriMer/Direction/2009/03

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1^{er},

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1^{er} avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision du 3 avril 2009 référencée FranceAgriMer/Direction/2009/01 portant délégation de signature au profit des directeurs de l'établissement,

Article 1^{er} :

Le troisième alinéa de l'article 1^{er} de la décision du 3 avril 2009 portant délégation de signature pour la Direction est remplacé par l'alinéa suivant :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Yves BELLOT, Directeur « Gestion des aides », pour les actes relevant des attributions de sa direction. »

Article 2 :

Le dernier alinéa de l'article 1^{er} de la décision du 3 avril 2009 portant délégation de signature pour la Direction est remplacé par l'alinéa suivant :

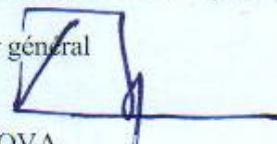
« En cas d'absence ou d'empêchement simultané du directeur général et d'un délégué sus mentionné, les actes relevant des attributions de la direction concernée doivent être signés indifféremment par Messieurs Christian VANIER, Jean-Philippe D'ISSERNIO, Patrice GERMAIN ou Pierre-Yves BELLOT. »

Article 3 :

Cette décision prend effet à compter du lendemain du jour de sa publication.

Fait à Montreuil sous Bois, le 20 OCT. 2009

Le Directeur général

A blue ink signature of Fabien BOVA, consisting of a stylized 'F' and 'B' followed by a horizontal line.

Fabien BOVA